

La situation sanitaire du pays liée au coronavirus Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des personnels. Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de la Maison des Jeunes, lieu d'accueil des bureaux de Léo Lagrange sur Margny-lès-Compiègne dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

1. LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanences, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus



Il convient notamment de respecter :

- Le lavage des mains. Il est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable. Le papier jetable doit ensuite être jeté dans les poubelles destinées aux déchets souillés.
- Le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » est obligatoire pour les personnels Léo Lagrange étant en contact avec le public, du gel hydro-alcoolique est en libre accès en permanence
- Le port du masque est recommandé pour les familles se rendant au secrétariat
- L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. La Maison des Jeunes sera aérée le matin, le midi et le soir.



Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- Mouchoirs à usage unique
- Poubelle fermée
- Savon liquide
- Gel hydroalcoolique
- Spray désinfectant virucide

2. LES MODALITES D'ACCUEIL

Les familles sont vivement invitées à utiliser toutes les ressources à distance disponibles pour effectuer leurs inscriptions, leurs réservations et régler leurs factures.

De ce fait, nous proposons un accueil public plus restreint, permettant d'augmenter la disponibilité du secrétariat pour les accueils à distance.

La Maison des Jeunes sera ouverte au public **les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30. Le secrétariat téléphonique reste accessible de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Durant l'accueil, les familles sont tenues de respecter les distances de sécurité en se basant sur le marquage au sol réalisé.

Un plan de circulation est mis en place, les familles entrent par la porte principale et ressortent par la porte de service, de manière à ne jamais se croiser.

La capacité de la salle d'attente a été limitée à 4 personnes, les jouets ont été vidés.

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'entrée de la structure.

Un listing de passage est tenu par notre secrétariat, afin de pouvoir remonter les cas contacts si nécessaire. Le personnel permanent hors secrétariat n'est pas en contact avec les familles et reste dans les bureaux qui leur sont alloués au fond de la structure.

La Maison des Jeunes est nettoyée et désinfectée tous les soirs.

3. MISE EN OEUVRE

L'ouverture de la Maison des Jeunes est prévue le jeudi 14 mai pour permettre la bonne organisation de la salle et la mise en place du plan de circulation.